



Marie Lemay Lachance, avocate

Conseillère juridique principale

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3382

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : marie.lemaylachance@energir.com

PAR COURRIEL

Le 20 août 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : COVID-19

Mesures d'assouplissement - Programmes commerciaux d'Énergir

Notre dossier : 131-00753

Chère consœur,

Comme Énergir l'indiquait dans sa correspondance du 24 mars 2020, l'évolution rapide de la situation pousse Énergir à réfléchir à des avenues permettant de répondre aux besoins urgents de sa clientèle. Dans sa lettre du 25 mars 2020, la Régie communiquait ses directives concernant de possibles mesures qui seraient prises par les distributeurs afin d'éviter d'alourdir le fardeau financier de leurs clients qui s'affairent actuellement à se maintenir à flot face à cette crise sans précédent. Dans cette perspective, Énergir informe la Régie de ce qui suit.

Énergir souhaite participer à la relance de l'économie québécoise en soutenant les citoyens et les entreprises dans la reprise graduelle de leurs projets. Ainsi, afin d'alléger le fardeau financier de ses clients actuels qui doivent remplacer leurs appareils, Énergir bonifiera temporairement, et exceptionnellement, l'aide financière versée dans le cadre du Programme de rétention par voie de rabais à la consommation (« PRRC »).

La bonification de l'aide versée en vertu du PRRC s'appliquera lorsqu'un client optera pour un appareil à haute efficacité couvert par un programme des marchés résidentiel et affaires du Plan global en efficacité énergétique (« PGEÉ ») d'Énergir. Plus spécifiquement, la bonification versée par le biais du PRRC sera équivalente à 50 % de l'aide financière versée en vertu du programme du PGEÉ pour lequel l'appareil se qualifie. Énergir a standardisé et calibré les aides financières bonifiées pour qu'elles respectent les critères prévus au PRRC.

Énergir souhaite, à l'aide de la bonification temporaire, surmonter les freins que la présente crise crée chez ses clients en les encourageant à choisir des équipements à haute efficacité énergétique qui leur procureront des réductions de coûts sur leurs factures à l'avenir.

Veillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Marie Lemay Lachance

Marie Lemay Lachance
MLL/mb